

# Réunion d'information du 27 février 2017

## REGARDS CROISÉS

### RISQUES PROFESSIONNELS – PATRIMOINE PRIVE

---

### RISQUES PRIVES – PATRIMOINE PROFESSIONNEL

---

# VS



  
**cegecoba**  
Centre de Gestion Agréé

**Jean-Philippe VASSEUR**

**Notaire assistant**

  
**ASSAPROL**  
ASSOCIATION AGRÉÉE DES  
PROFESSIONS LIBÉRALES  
DU BASSIN DE L'ADOUR

{ 1 }

# PREMIERE PARTIE



---

## PROTECTION DU PATRIMOINE PRIVÉ CONTRE LES RISQUES DE LA VIE PROFESSIONNELLE



# Sommaire



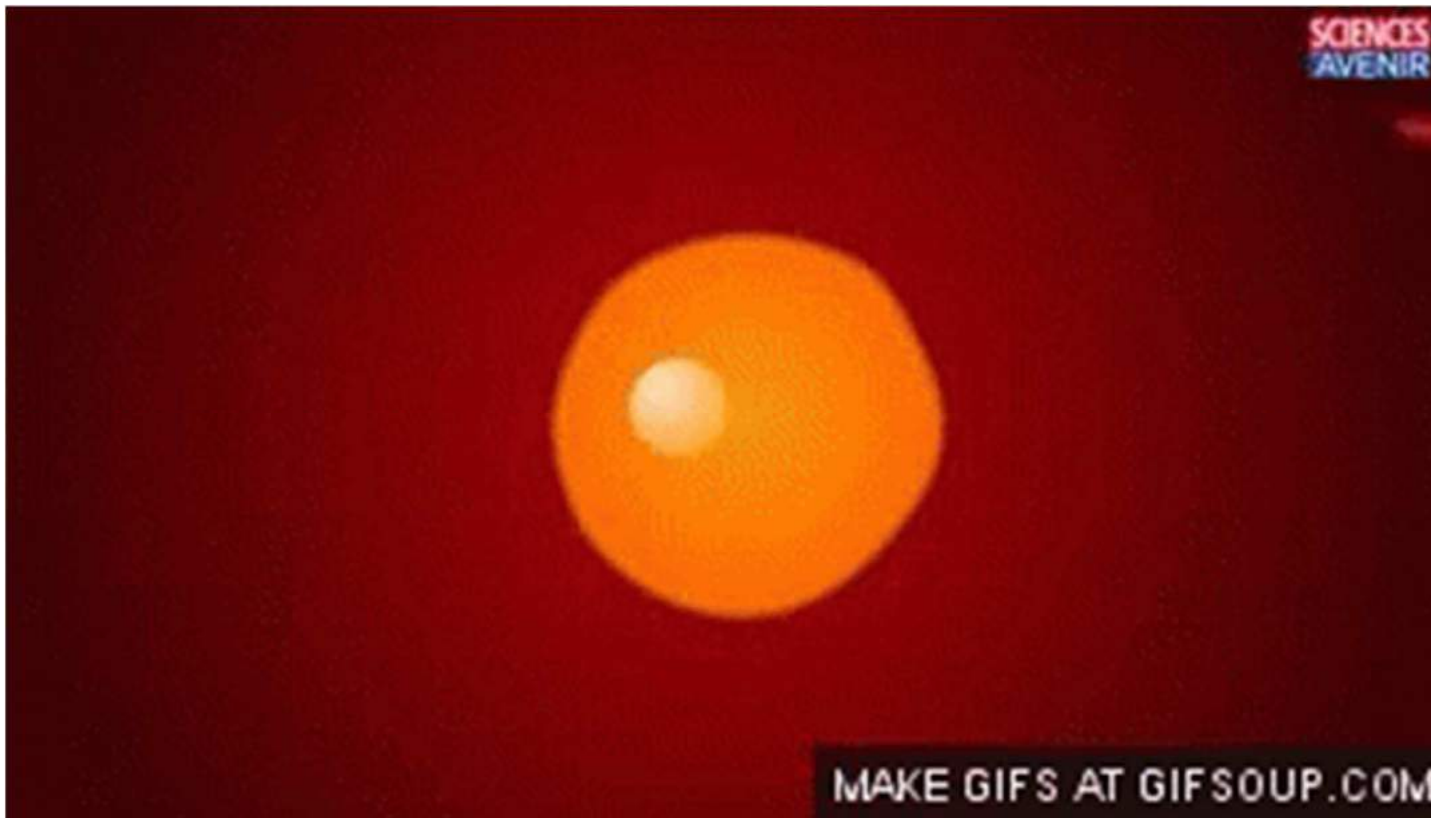
## PROTECTION DU PATRIMOINE PRIVÉ CONTRE LES RISQUES PROFESSIONNELS

IDENTIFIER LES RISQUES

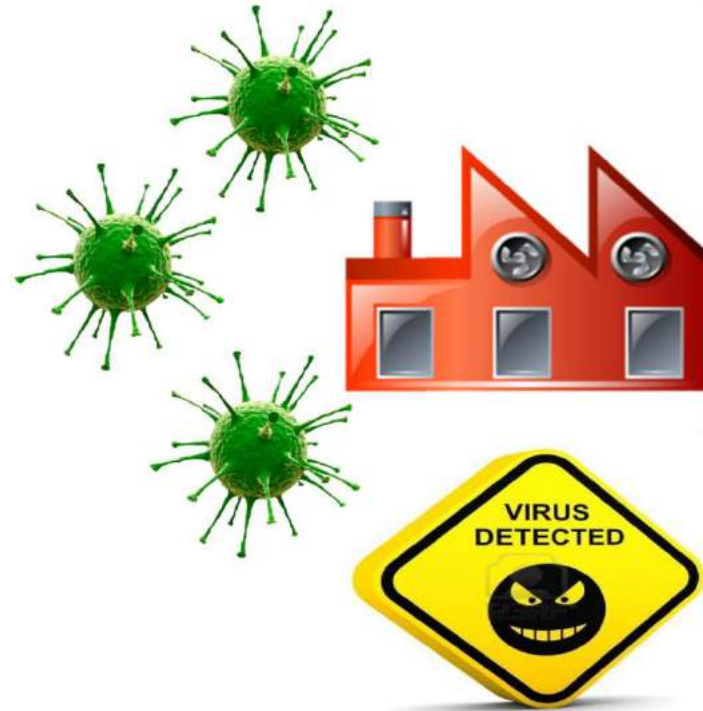
COMPRENDRE LES MECANISMES DE  
RIPOSTE

LES OUTILS DE PREVENTION

# IDENTIFIER LES RISQUES



# IDENTIFIER LES RISQUES



# COMPRENDRE LES MECANISMES DE RIPOSTE



## LABAUTE



# COMPRENDRE LES MECANISMES DE RIPOSTE



# COMPRENDRE LES MECANISMES DE RIPOSTE



DIT AUTREMENT ...

Situation organisée





# LES OUTILS DE PREVENTION

---



# LES OUTILS DE PREVENTION

---



**ISOLER L'OUTIL PROFESSIONNEL**

**ISOLER LE PATRIMOINE IMMOBILIER**

**ISOLER LE PATRIMOINE FINANCIER**

**ORGANISER L'INSAISSABILITE**

**LIMITER LES ENGAGEMENTS**

# LES OUTILS DE PREVENTION



## ISOLER L'OUTIL PROFESSIONNEL



# ISOLER L'OUTIL PROFESSIONNEL



## COMPARATIF SOCIÉTÉS COMMERCIALES

	SNC	SARL	EURL	SA	SAS	SASU
<b>Responsabilité des associés</b>	Indéfinie et solidaire	Limitée aux apports				
<b>Responsabilité du dirigeant</b>	Responsabilité civile et pénale					

# ISOLER L'OUTIL PROFESSIONNEL



## COMPARATIF SOCIÉTÉS D'EXERCICE LIBÉRAL

	SCP	SELARL	SELURL	SELAFA	SELAS	SELASU
<b>Responsabilité des associés</b>	Indéfinie et solidaire	Limitée aux apports				
		Responsabilité sur l'ensemble du patrimoine pour les actes professionnels				
<b>Responsabilité du dirigeant</b>	Responsabilité civile et pénale					

# ISOLER L'OUTIL PROFESSIONNEL



## FOCUS SUR L'EIRL



# ISOLER L'OUTIL PROFESSIONNEL



## Activités éligibles

Même  
auto-  
entrepreneur

**Commerciale**

**Artisanale**

**Libérale**

**Agricole**

*Le mineur non émancipé est  
éligible pour activité artisanale ou  
agricole*



# ISOLER L'OUTIL PROFESSIONNEL



## Mécanisme Général

« Patrimoine Privé »

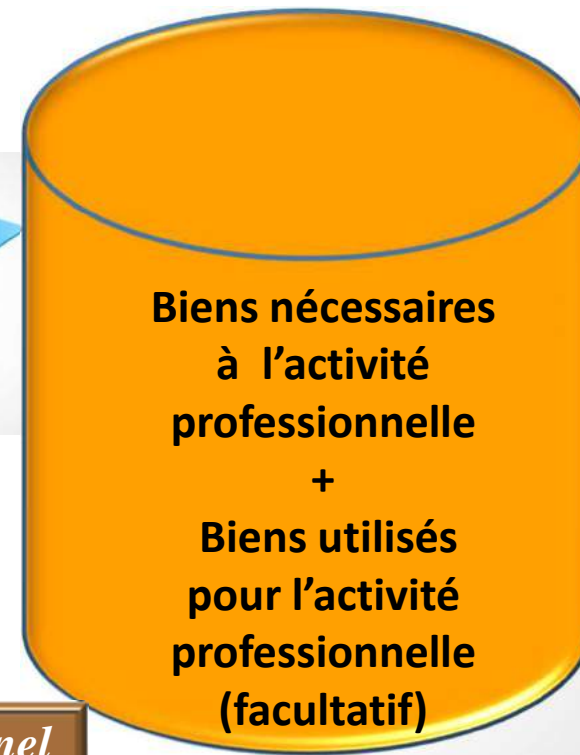
« Patrimoine Affecté »



*Au choix*



*Immobilier professionnel*





# ISOLER L'OUTIL PROFESSIONNEL



## Mécanisme Général



*En principe, seul le patrimoine affecté constitue le gage des créanciers*



**Selon certains auteurs : Particulièrement intéressant pour les professions libérales au regard de la responsabilité professionnelle**

# ISOLER L'OUTIL PROFESSIONNEL



## Les difficultés liées à la nature des dettes

**Le sort des dettes mixtes**

**Le sort des dettes non affectées sur  
des biens affectés**

**Le sort des dettes antérieures à  
l'affectation lorsque le créancier a  
formé opposition à la déclaration  
d'affectation**



# ISOLER L'OUTIL PROFESSIONNEL



**Les difficultés liées à la confusion des patrimoines**

**Si manquement grave aux règles d'affectation**

**Si manquement grave aux obligations comptables et fiscales**

**Si fraude avérée aux droits des créanciers**



# ISOLER L'OUTIL PROFESSIONNEL



**Les difficultés liées aux créanciers fiscaux et sociaux**

**Si manoeuvres frauduleuses**

**Si inobservation grave et répétée des obligations fiscales ou sociales**



# ISOLER L'OUTIL PROFESSIONNEL



## Les difficultés d'accès au crédit

**L'entrepreneur ne peut pas se porter  
caution de l'EIRL et engager son  
patrimoine privé**

*Accrues  
si déclaration  
d'insaisissabilité*

*Désaffectation  
partielle  
d'un bien*

***Seules  
Solutions***

*Sûreté  
consentie sur  
un ou  
plusieurs biens*

# LES OUTILS DE PREVENTION



## ISOLER LE PATRIMOINE IMMOBILIER



# LES OUTILS DE PREVENTION



---

## ISOLER LE PATRIMOINE IMMOBILIER

### LE MECANISME

# LES OUTILS DE PREVENTION



## ISOLER LE PATRIMOINE IMMOBILIER

*SCI*  
*A*

*SCI*  
*B*

*SCI*  
*C*





# LES OUTILS DE PREVENTION



---

## ISOLER LE PATRIMOINE IMMOBILIER

### LES EFFETS

# LES OUTILS DE PREVENTION



## ISOLER LE PATRIMOINE IMMOBILIER

**La Société Civile Immobilière (SCI) a une personnalité juridique propre**



*Les créanciers ne pourront pas saisir l'immeuble.  
Ils pourront seulement saisir les parts*



*Absence de valeur marchande des parts*



*Surtout si les conseils suivants sont respectés*

*our le  
nt*

# LES OUTILS DE PREVENTION



---

## ISOLER LE PATRIMOINE IMMOBILIER

### LES BONS CONSEILS

# LES OUTILS DE PREVENTION



## ISOLER LE PATRIMOINE IMMOBILIER

- ✓ Multiplier les sociétés
- ✓ Attribuer une partie des parts à sa famille
- ✓ Prévoir une co-gérance avec un membre de la famille
- ✓ Prévoir une révocation à l'unanimité des gérants
- ✓ Prévoir une clause d'agrément
- ✓ Tenir une comptabilité et au moins une AG par an
- ✓ Envisager un démembrement des parts

# LES OUTILS DE PREVENTION



---

## ISOLER LE PATRIMOINE IMMOBILIER

### LES LIMITES

# LES OUTILS DE PREVENTION



## ISOLER LE PATRIMOINE IMMOBILIER

- ✓ *La fraude aux droits des créanciers – L'action paulienne*
- ✓ *La procédure collective – Exclusion de l'associé*
- ✓ *La fictivité de la société*
- ✓ *La confusion de patrimoine*

# LES OUTILS DE PREVENTION



## ISOLER LE PATRIMOINE FINANCIER



# LES OUTILS DE PREVENTION

---



## ISOLER LE PATRIMOINE FINANCIER

**MÊME MÉCANISME**

**MÊMES EFFETS**

**MÊMES PRÉCAUTIONS**

**MÊMES LIMITES**



# LES OUTILS DE PREVENTION



**ORGANISER L'INSAISSABILITÉ**

**L'INSAISSABILITÉ DE L'IMMOBILIER**

**L'INSAISSABILITÉ DE L'ASSURANCE-VIE**

**LE DEMEMBREMENT DE PROPRIÉTÉ**

**LA TONTINE**

# LES OUTILS DE PREVENTION



## L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER NON PROFESSIONNEL



# LES OUTILS DE PREVENTION



---

## L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER NON PROFESSIONNEL

### LES CONDITIONS

# LES OUTILS DE PREVENTION



## L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER

✓ Ne bénéficie qu'à l'entrepreneur individuel

*A l'exclusion :*

✓ *du dirigeant de société*

✓ *de l'associé même tenu solidairement et indéfiniment du passif social*

✓ *de l'associé d'une société créée de fait ?*

# LES OUTILS DE PREVENTION



## L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER

✓ Exercer une activité professionnelle

✓ Peut importe l'activité (commerciale, artisanale, industrielle, agricole ou libérale)

↳ Concerne également les agents commerciaux

↳ Attention aux activités exercées à l'étranger

# LES OUTILS DE PREVENTION



## L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER

✓ Concerne les immeubles au sens strict du terme

*A l'exclusion :*

✓ *des autres lieux de résidence : péniches, bateaux, mobile home,...*

✓ *des parts de société civile immobilière*

✓ *des meubles meublants*

✓ *des fruits et revenus des immeubles (loyers)*

# LES OUTILS DE PREVENTION



## L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER

✓ *L'immeuble doit avoir une affectation non professionnelle*

*Le cas des immeubles mixtes*

*Le cas des immeubles non professionnels inscrits à l'actif du bilan*

# LES OUTILS DE PREVENTION

---



## L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER NON PROFESSIONNEL

### LA MISE EN OEUVRE



# LES OUTILS DE PREVENTION



## L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER

✓ Pour la Résidence Principale

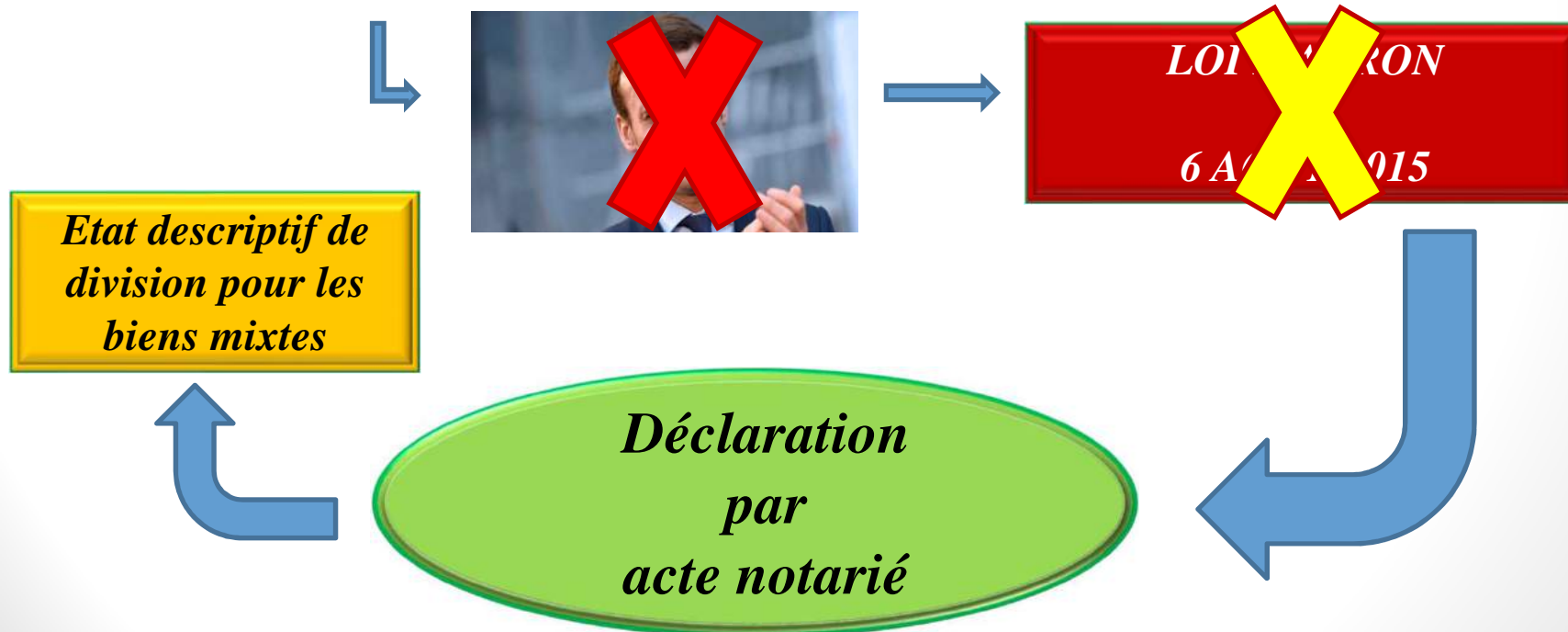


# LES OUTILS DE PREVENTION



## L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER

✓ Pour les autres biens immobiliers



# LES OUTILS DE PREVENTION

---



## L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER NON PROFESSIONNEL

### LES EFFETS

# LES OUTILS DE PREVENTION



## L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER NON PROFESSIONNEL

**LES CREANCIERS PROFESSIONNELS NE  
POURRONT SAISIR :**

- **NI L'IMMEUBLE**
- **NI LE PRIX DE VENTE  
DE L'IMMEUBLE**



*Sous condition de emploi dans l'acquisition  
d'une résidence principale dans le délai d'un an*

# LES OUTILS DE PREVENTION



## L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER NON PROFESSIONNEL

### LES LIMITES

# LES OUTILS DE PREVENTION



## L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER

✓ 1<sup>ère</sup> limite : La nature des dettes

*Dettes concernées = dettes nées à l'occasion de l'activité professionnelle*



EMPRUNTS PROFESSIONNELS

DETTES FOURNISSEURS

DETTES FISCALES

TVA – CONTRIBUTIONS LIEES A L'ACTIVITE

DETTES SOCIALES

SALAIRES – COTISATIONS SOCIALES



DETTES FISCALES  
PERSONNELLES  
IMPÔT SUR LE REVENU

DETTES FISCALES PRO.

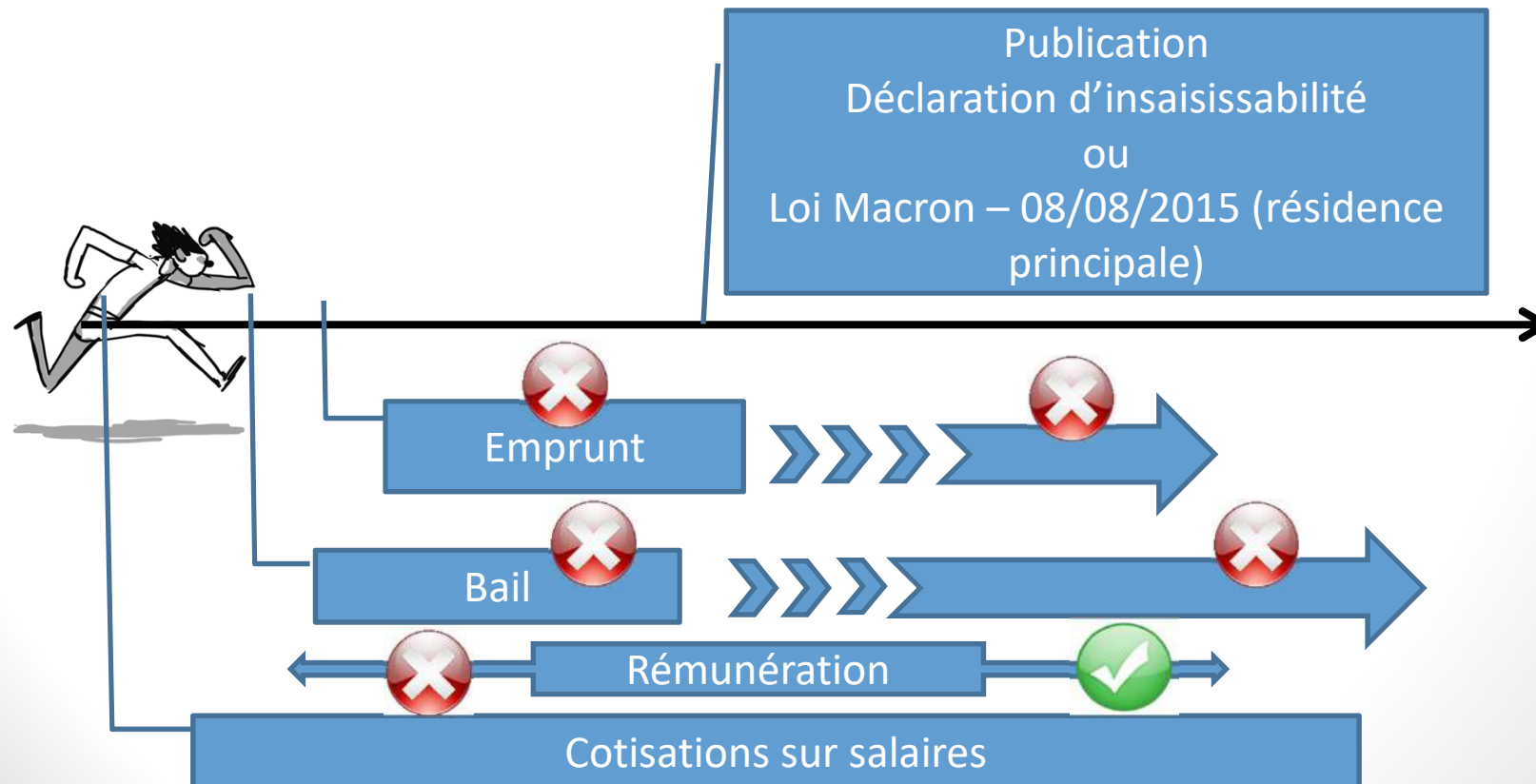
- SI MANOEUVRES FRAUDULEUSES
- SI MANQUEMENTS GRAVES ET REPÉTÉS AUX OBLIGATIONS FISCALES

# LES OUTILS DE PREVENTION



## L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER

✓ 2<sup>ème</sup> limite : La Date de la dette



# LES OUTILS DE PREVENTION



## L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER

✓ 3ème limite : La procédure collective



*La déclaration d'insaisissabilité effectuée après cessation de paiement est nulle de plein droit*

*La déclaration d'insaisissabilité effectuée en période suspecte (6 mois avant la cessation de paiement) peut faire l'objet d'une demande en annulation facultative*



# LES OUTILS DE PREVENTION



## L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER

✓ 4ème limite : Le divorce



*Si l'immeuble insaisissable n'est pas attribué à l'époux entrepreneur, l'insaisissabilité ne se reporte pas sur les biens qui lui sont attribués en échange (y compris sommes d'argent)*

# LES OUTILS DE PREVENTION



## L'INSAISSABILITE DE L'IMMOBILIER

### ✓ 5ème limite : Le décès



*Avant la loi Macron : Le décès de l'entrepreneur individuel mettait fin automatique à l'insaisissabilité des immeubles*

*Depuis la loi Macron : L'insaisissabilité prend fin à « la liquidation de la succession »*

# LES OUTILS DE PREVENTION



## L'INSAISSABILITE DE L'ASSURANCE-VIE



# LES OUTILS DE PREVENTION



---

## L'INSAISSABILITE DE L'ASSURANCE-VIE

### LE PRINCIPE

# LES OUTILS DE PREVENTION



## L'INSAISSABILITE DE L'ASSURANCE-VIE

Article L. 132-14 du Code des assurances :

« Le capital ou la rente garantis au profit d'un bénéficiaire déterminé ne peuvent être réclamés par les créanciers du contractant »



# LES OUTILS DE PREVENTION



## L'INSAISSABILITE DE L'ASSURANCE-VIE

***Permet au chef d'entreprise de placer des capitaux à l'abri des poursuites de ses créanciers privés et professionnels***



# LES OUTILS DE PREVENTION



---

## L'INSAISSABILITE DE L'ASSURANCE-VIE

### LES LIMITES

# LES OUTILS DE PREVENTION



## L'INSAISSABILITE DE L'ASSURANCE-VIE

✓ 1<sup>ère</sup> limite : Les primes manifestement exagérées

Le caractère excessif des primes s'apprécie au regard :

- de la situation personnelle et familiale
- de l'âge de l'assuré
- du patrimoine global de l'assuré
- de l'utilité de l'opération d'assurance pour le souscripteur (au moment du versement des primes)

**Le créancier pourra agir contre le bénéficiaire au dénouement du contrat**





# LES OUTILS DE PREVENTION



## L'INSAISSABILITE DE L'ASSURANCE-VIE

### ✓ 2ème limite : La procédure collective

Mêmes punitions que pour la déclaration d'insaisissabilité :

- *Nullité de plein droit du contrat souscrit après cessation de paiement*
- *Nullité facultative sur demande du contrat souscrit en période suspecte*



# LES OUTILS DE PREVENTION



## L'INSAISSABILITE DE L'ASSURANCE-VIE

### ✓ 3ème limite : Le blanchiment de capitaux



- *Pendant l'enquête, les fonds sont bloqués*
- *Si l'infraction pénale est prouvée, les fonds placés peuvent être saisis*

# LES OUTILS DE PREVENTION



## L'INSAISSABILITE DE L'ASSURANCE-VIE

### ✓ 4ème limite : Le fisc

**Loi du 6 décembre 2013**

—

**Applicable depuis le 08/12/2013**

#### Contrats concernés:

- Individuels et collectifs
- Mono et multi-supports
- rachetables

#### Contrats exclus :

- Temporaire décès et vie sans contre-assurance
- Rentes viagères immédiates, en cours, et différées, sans contre-assurance
- PERP



# LES OUTILS DE PREVENTION



## L'INSAISSABILITE DE L'ASSURANCE-VIE

✓ 4ème limite : Le fisc

Des incertitudes quant à  
l'application du texte

- *Saisie de la valeur de rachat ?*
- *Ou gel du contrat ?*



# LES OUTILS DE PREVENTION



## L'INSAISSABILITE DE L'ASSURANCE-VIE

### ✓ 4ème limite : Le fisc

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016  
Fichier FICOVIE**

Les assureurs doivent maintenant alimenter un fichier indiquant :

- *La souscription ou le dénouement de tout contrat de plus de 7.500,00 euros*
- *Le montant cumulé des primes versées, la valeur de rachat et le montant du capital garanti*
- *Les nom, date, lieu de naissance et adresse du souscripteur*



# LES OUTILS DE PREVENTION



## LE DEMEMBREMENT DE PROPRIETE



# LES OUTILS DE PREVENTION



---

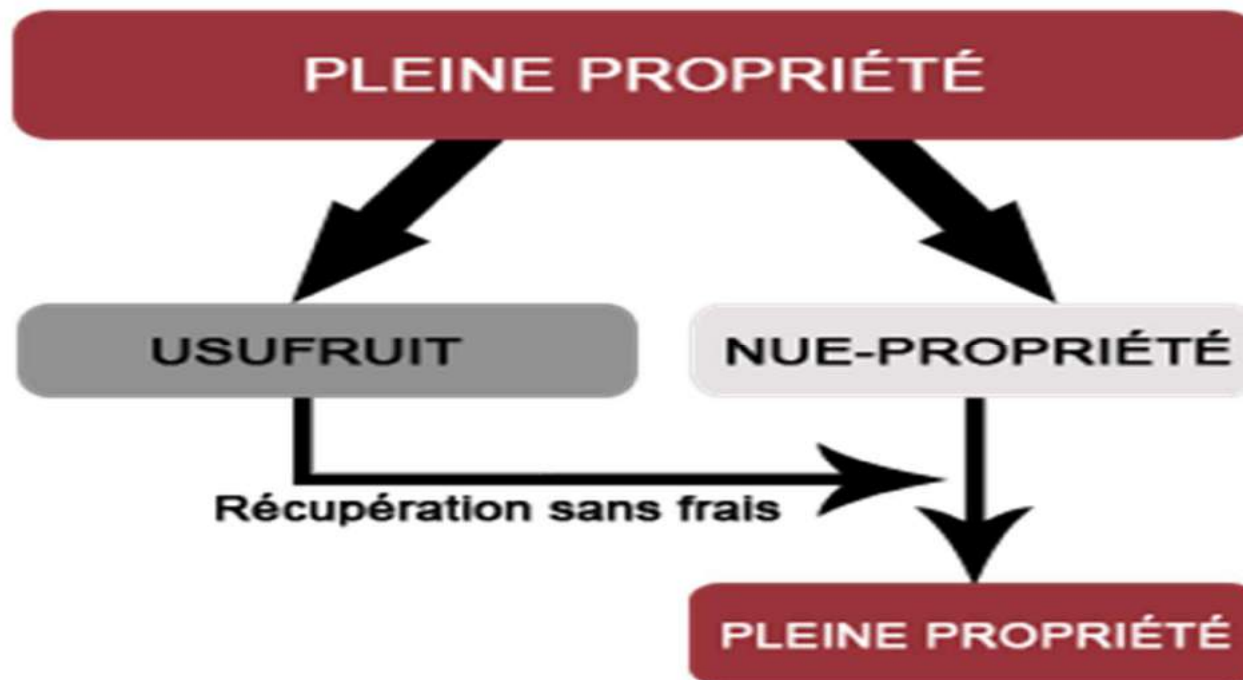
## DEMEMBREMENT DE PROPRIETE

### LE MECANISME

# LES OUTILS DE PREVENTION



## DEMEMBREMMENT DE PROPRIETE





# LES OUTILS DE PREVENTION



---

## LE DEMEMBREMENT DE PROPRIETE

### EXEMPLES

# LES OUTILS DE PREVENTION



## DEMEMBREMENT DE PROPRIETE

### ✓ 1<sup>er</sup> exemple : donation de la nue-propriété

Je donne la nue-propriété d'un bien (immobilier, placement, titres de société) à mon enfant en me réservant l'usufruit viager

#### Inconvénients :

- *Je ne suis plus propriétaire du bien*
- *Je ne peux donc plus en disposer librement*
- *En cas de vente : répartition du prix, sauf convention de quasi-usufruit*

#### Avantages :

- *Mes créanciers ne peuvent plus saisir le bien*
- *Ils ne peuvent saisir que mes droits en usufruit, mais, en pratique, ne le feront pas.*

Valeur marchande quasi-nulle

# LES OUTILS DE PREVENTION



## DEMEMBREMENT DE PROPRIETE

### ✓ 2ème exemple : donation de l'usufruit temporaire

Je donne l'usufruit d'un bien (immobilier, placement, titres de société) à mon enfant pour une durée déterminée

#### Inconvénients :

➤ *Je me prive de la jouissance du bien pour une période plus ou moins longue*

#### Avantages :

- *Mes créanciers ne peuvent plus saisir le bien*
- *Ils ne peuvent saisir que mes droits en nue-propriété, mais, en pratique, ne le feront pas.*

*Valeur marchande quasi-nulle*

*Risque en fin d'usufruit*

*Est-ce vraiment un inconvénient*



# LES OUTILS DE PREVENTION



---

## LE DEMEMBREMENT DE PROPRIETE

### LIMITES

# LES OUTILS DE PREVENTION



## LE DEMEMBREMENT DE PROPRIETE

✓ *Fictivité de la donation*

✓ *Fraude aux droits des créanciers*

✓ *Procédure collective*

# LES OUTILS DE PREVENTION



## LA TONTINE



# LES OUTILS DE PREVENTION

---



**TONTINE**

**LE MECANISME**

# LES OUTILS DE PREVENTION



## TONTINE

La tontine est un pacte conclu entre deux ou plusieurs personnes lors de l'acquisition d'un bien et en vertu duquel seul le survivant sera considéré comme propriétaire, chaque acquéreur conservant la jouissance du bien sa vie durant.





# LES OUTILS DE PREVENTION



## TONTINE

Il sera conseillé de monter préalablement une société (SCI pour les immeubles, SC pour les placements financiers) et faire porter la tontine sur les parts de société.

Ce qui permettra d'atténuer certains inconvénients de la tontine, notamment concernant la gestion des biens en cas de mésentente.



# LES OUTILS DE PREVENTION

---



**TONTINE**

**LES EFFET**

# LES OUTILS DE PREVENTION



## TONTINE

*Les biens soumis à un pacte tontinier sont insaisissables jusqu'aux termes du pacte.  
(Cour de Cassation : 1<sup>ère</sup> ch. civ. – 18/11/1997)*



# LES OUTILS DE PREVENTION

---



**TONTINE**

**LES LIMITES**

# LES OUTILS DE PREVENTION



## TONTINE

- ✓ Complexité du mécanisme – A manier avec prudence
- ✓ Incompatible avec les biens de communauté
- ✓ Fraude aux droits des créanciers
- ✓ Procédure collective

# LES OUTILS DE PREVENTION



## LA PORTEE DES ENGAGEMENTS DE CAUTIONNEMENT

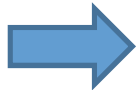


# LES OUTILS DE PREVENTION

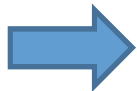


## LA PORTEE DES ENGAGEMENTS DE CAUTIONNEMENT

### ✓ Les évidences



**Le cautionnement engage tous les biens de la personne caution**



**A chaque fois que c'est possible : préférer une garantie sur un ou plusieurs biens plutôt qu'un engagement de caution**

# LES OUTILS DE PREVENTION



## LA PORTEE DES ENGAGEMENTS DE CAUTIONNEMENT

### CES PETITES ERREURS QUI FONT TOUTE LA DIFFÉRENCE





# LES OUTILS DE PREVENTION



## LA PORTEE DES ENGAGEMENTS DE CAUTIONNEMENT

### ✓ Le formalisme radical

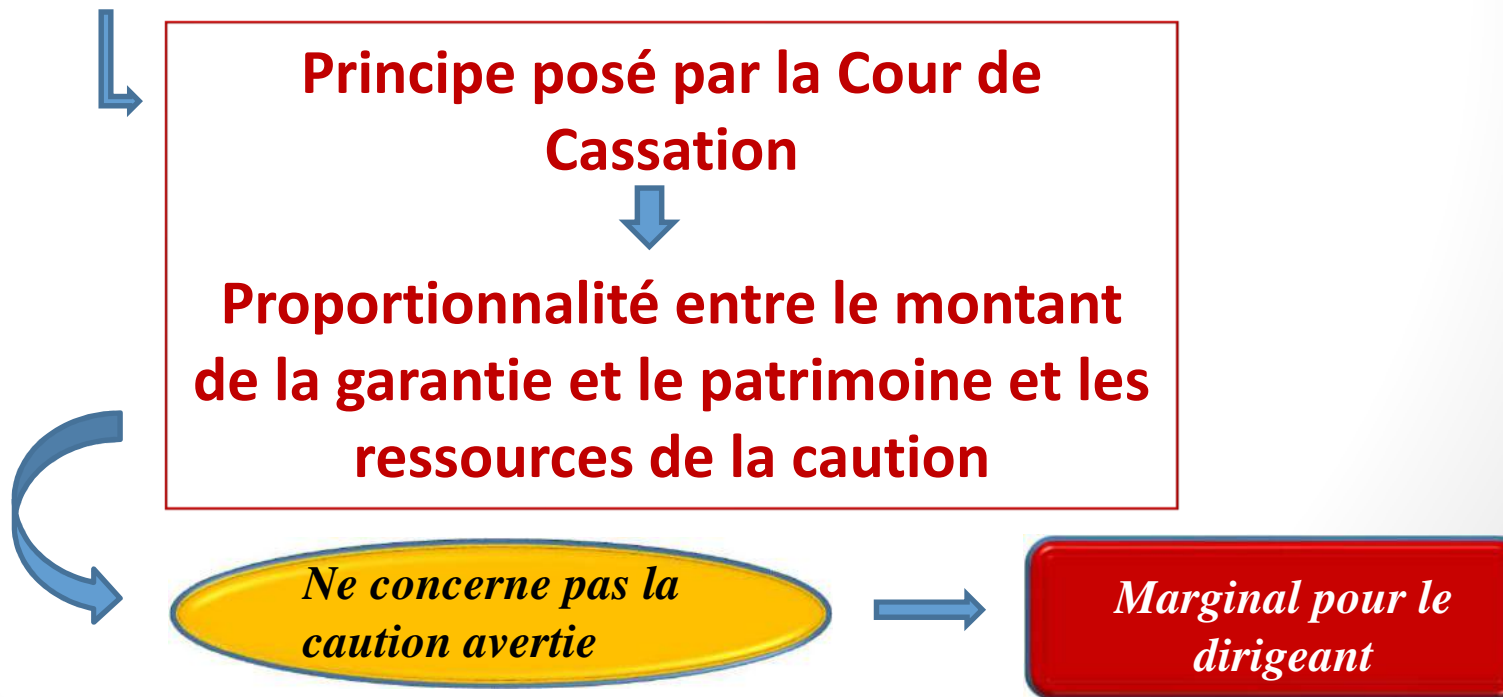
- ➔ **L'intervention du conjoint, partenaire pacsé ou concubin**
- ➔ **Les mentions manuscrites pour les engagements sous signature privée**
- ➔ **Le devoir de mise en garde**
- ➔ **Le devoir d'information**

# LES OUTILS DE PREVENTION



## LA PORTEE DES ENGAGEMENTS DE CAUTIONNEMENT

✓ *Le non-respect de l'exigence de proportionnalité*



# LES OUTILS DE PREVENTION



## LA PORTEE DES ENGAGEMENTS DE CAUTIONNEMENT

✓ *Le non-respect de l'exigence de proportionnalité*

Principe posé par le Code de la  
Consommation

Proportionnalité entre le montant de la  
garantie et le patrimoine et les ressources  
de la caution à la conclusion du contrat

*Concerne également la  
caution avertie*

*Libération totale  
de la caution*

# LES OUTILS DE PREVENTION



## LA PORTEE DES ENGAGEMENTS DE CAUTIONNEMENT

### ✓ L'octroi abusif de crédit

Principe posé par le Code de Commerce



Lorsque le débiteur principal est placé en procédure collective, les créanciers peuvent voir leur responsabilité engagée par la caution, notamment si les garanties sont disproportionnées vis-à-vis du concours financier accordé.

*Réduction ou annulation  
de la caution*

*OU*

*Domages et intérêts*

## DEUXIEME PARTIE



# PROTECTION DU PATRIMOINE PROFESSIONNEL CONTRE LES RISQUES DE LA VIE PRIVEE



# IDENTIFIER LES RISQUES



## RISQUE INCAPACITE

Mandat de protection future  
Assurance homme clé  
Aménagement statutaire

## RISQUE DECES

Mandat à effet posthume  
Aménagement du Régime  
Matrimonial  
Donation entre époux  
Testament  
Assurance homme clé  
Assurance-vie et décès  
Engagement Dutreil  
Transmission  
Aménagement statutaire



## RISQUE DIVORCE

Aménagement du Régime  
Matrimonial  
Aménagement statutaire

# LES OUTILS DE PREVENTION



## RISQUE INCAPACITE



# LES OUTILS DE PREVENTION



## MANDAT DE PROTECTION FUTURE





# MANDAT DE PROTECTION FUTURE



## OBJECTIFS



**Anticiper un accident de la vie**



**Eviter une paralysie de l'entreprise  
en cas d'incapacité**



**Ecarter une mise sous curatelle ou  
tutelle**



**Organiser une protection juridique  
sur mesure**

# MANDAT DE PROTECTION FUTURE



## MISE EN PLACE



**Soit par acte sous seing privé**



**Soit par acte notarié**



**Possibilité d'autoriser le mandataire  
à réaliser des actes de disposition à  
titre onéreux**

*Environ*

**350,00 €**

# MANDAT DE PROTECTION FUTURE



## CONTENU



**Désignation d'un ou plusieurs mandataires pour représenter le chef d'entreprise en cas d'incapacité**



**Détermination des pouvoirs du mandataire**



**Détermination des modalités de contrôle de la mission du mandataire**



**Détermination des modalités de rémunération du mandataire**

# MANDAT DE PROTECTION FUTURE



## LES BONS CONSEILS



**Désigner un mandataire en second**



**Prévoir une possibilité pour le mandataire de se faire assister ou de déléguer pour des tâches spécifiques**



**Prévoir un collège de personnes devant autoriser le mandataire à réaliser les opérations importantes**



**Coupler avec une assurance incapacité au profit du mandataire**



# MANDAT DE PROTECTION FUTURE



## LES LIMITES



**Difficulté à trouver un mandataire  
compétent se portant volontaire**



**Responsabilité civile et pénale**



**Ingérence toujours possible du Juge  
des Tutelles**



**Etablissements bancaires et  
financiers refusant parfois de jouer  
le jeu**



# LES OUTILS DE PREVENTION



## SOLUTIONS ASSURANTIELLES



# SOLUTIONS ASSURANTIELLES



## OBJECTIFS



**Anticiper l'impact financier sur  
l'entreprise d'une incapacité**

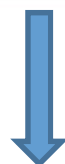


**Assurer la rémunération d'un  
mandataire**

# SOLUTIONS ASSURANTIELLES



## MISE EN PLACE



**Souscription d'une assurance  
homme-clé couvrant le risque  
d'incapacité**

**Contrat à fonds perdus sans valeur  
de rachat**

*Primes déductibles si  
versées par l'entreprise*



Exemple :

- ✓ 50 ans
- ✓ 100.0000 €

**278,00 €/an**



# SOLUTIONS ASSURANTIELLES



## MECANISME



**Capital versé à l'entreprise, à charge de reverser au mandataire si destiné à rémunérer un mandat de protection future**



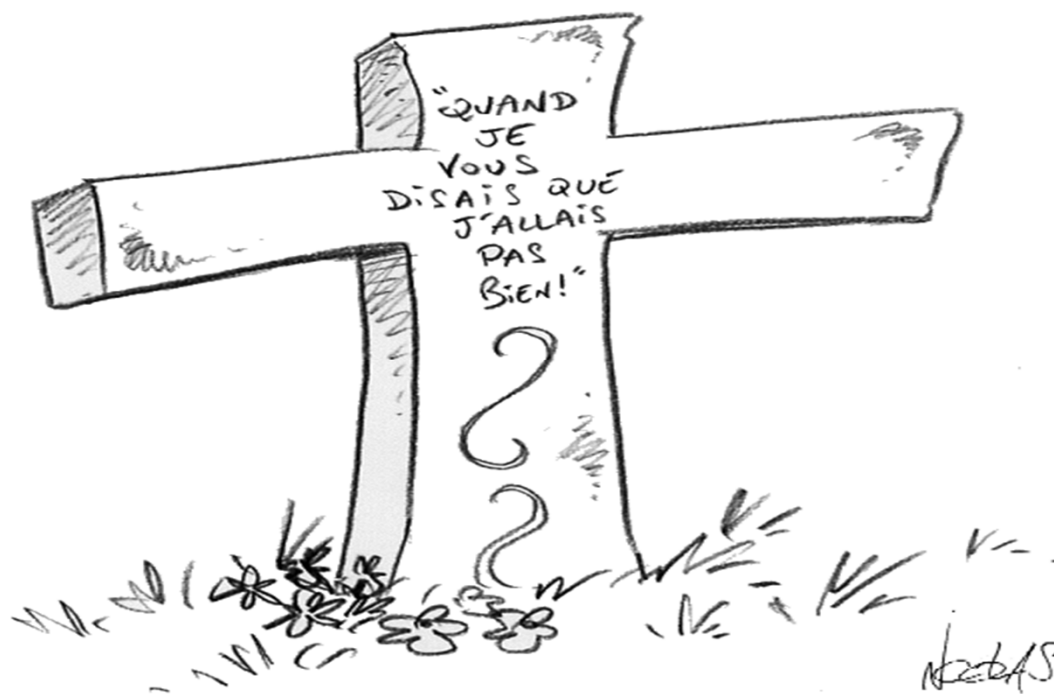
**Fiscalement = résultat exceptionnel pour l'entreprise**



# LES OUTILS DE PREVENTION



## RISQUE DECES



# LES OUTILS DE PREVENTION



## MANDAT A EFFET POSTHUME



# MANDAT A EFFET POSTHUME



## OBJECTIFS



**Eviter une paralysie de l'entreprise  
en cas de décès**



**Ecarter les règles de l'indivision  
successorale en matière de prise de  
décision**

# MANDAT A EFFET POSTHUME



## MISE EN PLACE

Soit par acte sous seing privé

Soit par acte notarié

Possibilité d'autoriser le mandataire à réaliser des actes autres que de simple administration ou gestion

*Sauf les actes de disposition qui restent de la compétence des héritiers*

Environ

350,00 €

# MANDAT A EFFET POSTHUME



## CONTENU



**Désignation d'un ou plusieurs mandataires pour gérer l'entreprise en cas de décès (5 ans maximum)**



**Détermination des pouvoirs du mandataire**



**Détermination des modalités de contrôle de la mission du mandataire**



**Détermination des modalités de rémunération du mandataire**

# MANDAT A EFFET POSTHUME



## LES BONS CONSEILS



**Désigner un mandataire en second**



**Prévoir une possibilité pour le mandataire de se faire assister ou de déléguer pour des tâches spécifiques**



**Prévoir un collège de personnes devant autoriser le mandataire à réaliser les opérations importantes**



**Coupler avec une assurance homme-clé à libération progressive au profit du mandataire**



# MANDAT A EFFET POSTHUME



## LES LIMITES



**Difficulté à trouver un mandataire  
compétent se portant volontaire**



**Responsabilité civile et pénale**



**Ingérence toujours possible du Juge  
des Tutelles si héritiers mineurs**



**Dans les holdings, le pouvoir  
d'administration du mandataire peut  
lui permettre de vendre une filiale**





# LES OUTILS DE PREVENTION



## AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL



# AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL



## OBJECTIFS



**Accroître les droits et pouvoirs du  
conjoint survivant en cas de décès**



**Atténuer les impacts fiscaux d'une  
transmission subie (décès)**

# AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL



## LES AMENAGEMENTS POSSIBLES

### Le choix du régime matrimonial

Séparation de



Société  
d'acquêts

Communauté  
réduite aux  
acquêts

Communauté  
universelle

# AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL



## LES AMENAGEMENTS POSSIBLES

### Les avantages matrimoniaux

L'avantage matrimonial  
n'est pas une libéralité

L'avantage matrimonial  
n'est pas taxé aux  
droits de succession

L'avantage matrimonial  
permet d'accroître les  
droits du conjoint

L'avantage matrimonial  
peut permettre plus de  
souplesse dans la  
transmission de  
l'entreprise

# AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL



## LES AMENAGEMENTS POSSIBLES

### Les avantages matrimoniaux



Le prélèvement moyennant  
indemnité



La clause de partage inégal



L'attribution intégrale

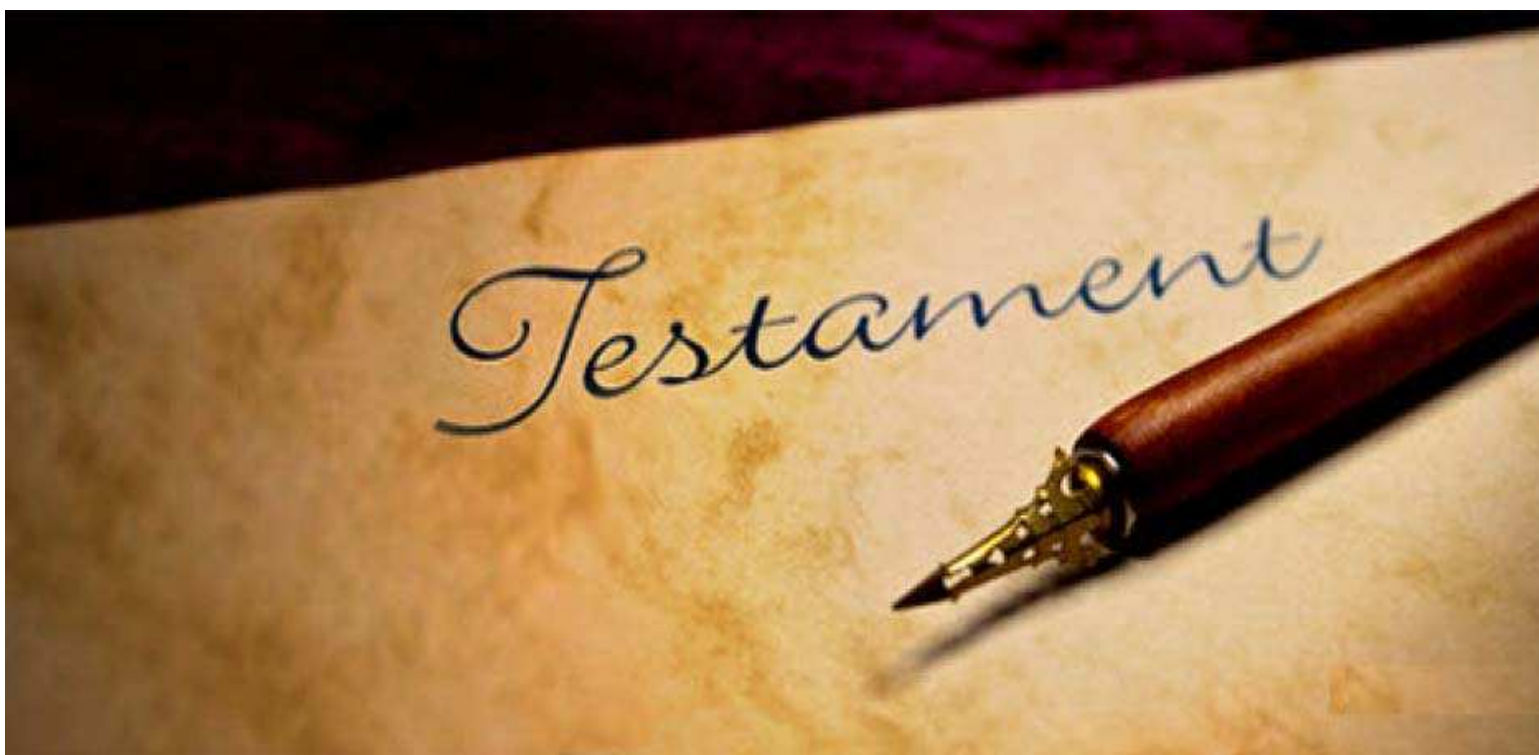


La clause de préciput

# LES OUTILS DE PREVENTION



## TESTAMENT



# TESTAMENT



## OBJECTIFS



**Désigner un ou plusieurs héritier(s)  
repreneur(s) de l'entreprise**



**Eviter une situation d'indivision sur  
l'entreprise**



**Ecarter un risque de paralysie de  
l'entreprise**

# TESTAMENT



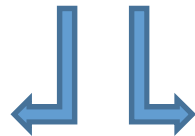
## MISE EN PLACE

### Testament olographe



- ✓ Simplicité et moindre coût
- ✓ Mais contestation possible
  - ↳ *D'où un risque accru de blocage au décès*

### Testament authentique



- ✓ Sécurisation de la disposition testamentaire





# TESTAMENT



## CONTENU ENVISAGEABLE



**Désignation du ou des légataire(s) de l'entreprise**



**Désignation éventuelle d'un exécuteur testamentaire (le cas échéant chargé de contrôler le mandataire à effet posthume)**



**Désignation du ou des bénéficiaire(s) des contrats d'assurance-vie ou décès**

# LES OUTILS DE PREVENTION



## SOLUTIONS ASSURANTIELLES



# SOLUTIONS ASSURANTIELLES



## OBJECTIFS



**Disposer d'un capital destiné à faire face la perte d'exploitation liée au décès**

**Disposer d'un capital destiné à faire face à la fiscalité générée par le décès**

**Disposer d'un capital destiné à rémunérer un mandataire à effet posthume**

# SOLUTIONS ASSURANTIELLES



## LES OPTIONS



**Assurance-vie ou Assurance-décès**



**Primes versées à titre individuel ou  
par l'entreprise**



**Bénéficiaire : les héritiers ou  
l'entreprise**

# LES OUTILS DE PREVENTION



## AMENAGEMENTS DES CLAUSES STATUTAIRES



# CLAUSES STATUTAIRES



## OBJECTIFS



**Organiser les pouvoirs au sein de la société**



**Adapter les conditions d'entrée et de sortie des associés**



**Eviter une situation de blocage en cas de transmission subie**



**Rendre les statuts et les pactes d'associés compatibles avec les autres mesures préconisées**

# CLAUSES STATUTAIRES



## LES PISTES DE REFLEXION



→ **Objet social**

→ **Conditions de nomination et révocation du dirigeant**

→ **Pouvoirs du dirigeant**

→ **Co-gérance ou gérance subsidiaire**

→ **Clauses d'agrément**

→ **Pouvoirs usufruitiers/nus-propriétaires**

# LES OUTILS DE PREVENTION



## DUTREIL TRANSMISSION

### Le pacte Dutreil

*Transmission d'entreprise à titre gratuit*

- 75 %





# PACTE DUTREIL



## OBJECTIFS



**Réduire la fiscalité d'une transmission  
subie**

# PACTE DUTREIL



## CONDITIONS

**SI TRANSMISSION A TITRE  
GRATUIT (DONATION –  
SUCCESSION) DE TITRES DE  
SOCIETE**

**Engagement collectif de  
conservation des titres (34%)  
pendant 2 ans par le  
donateur et au moins 1 autre  
associé**

**Engagement individuel de  
conservation des titres  
pendant 4 ans par le  
bénéficiaire de la donation**

**Fonction de dirigeant  
pendant 3 ans**

**SI TRANSMISSION A TITRE  
GRATUIT (DONATION –  
SUCCESSION) D'UNE  
ENTREPRISE INDIVIDUELLE**

**Détention de l'entreprise  
depuis au moins 2 ans par le  
donateur**

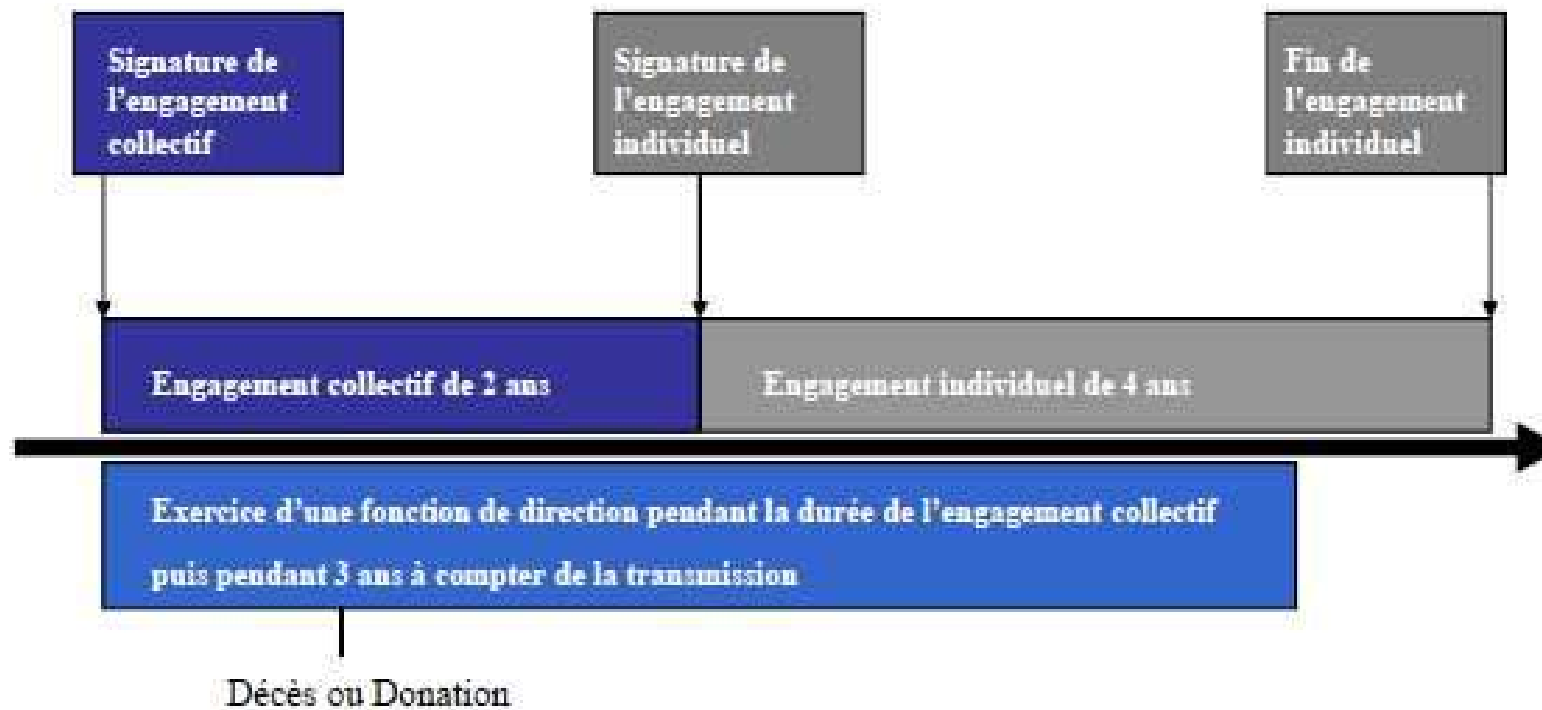
**Conservation pendant 4 ans  
par le bénéficiaire de la  
donation**

**Poursuite de l'exploitation  
pendant 3 ans**

# PACTE DUTREIL



## CONDITIONS



# PACTE DUTREIL



## EFFETS

**- 75 %**

*Environ*  
**1.300,00 €**



# LES OUTILS DE PREVENTION



## RISQUE DIVORCE



# LES OUTILS DE PREVENTION



## AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL



# AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL



## OBJECTIFS



**Eviter une ingérence de l'ex-conjoint dans  
l'entreprise**



**Eviter une indivision post-dissolution sur  
l'entreprise**



**Eviter que les conséquences financières du  
divorces ne conduisent à devoir céder  
l'entreprise**

# AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL



## LES AMENAGEMENTS POSSIBLES

### Le choix du régime matrimonial

Séparation de  
biens

Société  
d'acquêts

Communauté  
réduite aux  
biens  
que

Communauté  
un



# AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL



## LES FAUSSES BONNES IDÉES

### En régime communautaire



**Exclure de la communauté les biens professionnels,  
même acquis pendant le mariage**



**Clause de prélèvement de l'entreprise moyennant  
indemnité**



**Partage inégal de communauté**



**Clause d'exclusion des récompenses**

# AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL



## LES FAUSSES BONNES IDÉES

En régime communautaire

### *Le grain de sable*

Réforme  
du  
divorce  
26/05/2004



#### **Article 265 alinéa 2 du Code Civil :**

*« Le divorce emporte révocation de plein droit des avantages matrimoniaux qui ne prennent effet qu'à la dissolution du régime matrimonial..., sauf volonté contraire de l'époux qui les a consentis. Cette volonté est constatée par le juge au moment du prononcé du divorce... »*

# AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL



## LES FAUSSES BONNES IDÉES

En régime séparatiste

*L'inconvénient majeur*



*Le conjoint ne participe pas à  
l'enrichissement*

# AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL



## LA VRAIE BONNE IDÉE

**La Société d'Acquêts**

*Comment ça marche ?*



# AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL



## LA VRAIE BONNE IDÉE

### La Société d'Acquêts

*Les précautions*

*Un contrat sur mesure*

**La bonne désignation des biens de la société d'acquêts**

**L'organisation des flux et revenus entre patrimoines propres des époux et société d'acquêts**

**Prévoir une clause de préciput en cas de décès**

**Prévoir (ou pas) une clause de reprise, en cas divorce, des apports réalisés au profit de la société d'acquêts**



*Contrats  
établis  
avant 2004  
à  
modifier*

# LES OUTILS DE PREVENTION



## AMENAGEMENT STATUTAIRE



# AMENAGEMENT STATUTAIRE



## LES VRAIES SITUATIONS A RISQUE

Régime de communauté



Entreprise individuelle



*Inefficacité du statut  
EIRL*



# AMENAGEMENT STATUTAIRE



## LES VRAIES SITUATIONS A RISQUE

Régime de communauté



sociétés à titres non négociables  
(SARL, SNC, ...)

Article  
1832-2  
du  
Code  
Civil

*Risque de revendication  
de la qualité d'associé  
par le conjoint*

=

Ingérence  
dans le capital  
et la gestion de  
la société

{ 136 }



# AMENAGEMENT STATUTAIRE



## LES PISTES DE REFLEXION

Préférer les sociétés à titres non  
négociables



**SA – SAS – SELAFA - SELAS**



*Impossibilité de revendiquer  
la qualité d'associé pour le  
conjoint*



# AMENAGEMENT STATUTAIRE



## LES PISTES DE REFLEXION

**Clauses statutaires**

**Objet social**

**Modalités de nomination et révocation du dirigeant**

**Pouvoirs du dirigeant**

**Règles de majorité**

**Actions de préférence**

**Clause d'agrément et d'exclusion**



# AMENAGEMENT STATUTAIRE



## LES PISTES DE REFLEXION

**Modalités d'affectation du résultat**

**Rémunération du dirigeant**

**Dividendes**

**Réserves statutaires**

**Mise en réserves**





# CONCLUSION



## LE BON PILOTAGE



**Tout au long de ma vie professionnel, je vérifie si :**

- **j'ai pris les bonnes mesures pour me protéger, protéger ma famille et mon entreprise**
- **si celles-ci sont toujours adaptée (modifications de ma situation personnelle, modifications de mon entreprise, modifications des règles légales et fiscales, changement des mes objectifs)**



# CONCLUSION



## LE BON CONSEIL

